



# *inform* **CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 81

Juillet – Septembre 2013

---

### ***Une rencontre en Crimée***

Le 15 août 2013, Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération générale des syndicats (CGS), a eu une rencontre avec les militants syndicaux de la Fédération des syndicats indépendants de Crimée – une de plus grandes organisations régionales de la Fédération des syndicats d'Ukraine.

Intervenant à la rencontre, le leader de la CGS a parlé de l'activité et de tâches actuelles de la Confédération, a souligné que la garantie du travail décent et de la justice sociale restait une priorité pour les syndicats de la région.

Plusieurs dirigeants et militants syndicaux de la région de Crimée ont été décorés de l'Insigne d'argent "20 ans de la CGS" pour leur contribution au développement du mouvement syndical et au renforcement de la solidarité syndicale.

### ***La CGS appelle à marquer largement la Journée mondiale pour le travail décent***

Le 19 août 2013, à l'occasion du 7 octobre, sixième Journée mondiale pour le travail décent, la Confédération générale des syndicats a fait une Déclaration "Le renforcement du mouvement syndical – gage de succès dans la lutte pour le travail décent", dont le texte suit:

"Durant les six années qui se sont écoulées depuis le lancement de la Journée mondiale pour le travail décent (JMTD), des dizaines de millions de personnes ont entrepris le 7 octobre des actions différentes pour défendre les droits syndicaux et le travail décent conformément au Programme du travail décent adopté par l'OIT en 1999.

Cette année à nouveau, des syndicats aux quatre coins du monde ont lancé à l'unisson un appel à la justice sociale et à des emplois décents pour tous. Etant donné que les gou-

vernements ne veulent ou ne peuvent toujours pas limiter la position dominante de la finance mondiale et des multinationales sur la vie des citoyens il est nécessaire de renforcer les syndicats, leurs rôle et influence dans le monde. C'est seulement les syndicats forts qui peuvent obliger les gouvernements de remettre l'économie sur les rails et de veiller à ce qu'elle serve les intérêts de la majorité écrasante de la population de la planète plutôt que d'une minorité des gens.

Le 7<sup>ème</sup> congrès de la CGS, tenu en septembre 2012, a constaté avec inquiétude que le mouvement syndical de nos pays se heurte aux mêmes problèmes que la plupart des syndicats du monde – la diminution persistante du nombre de leurs adhérents. Et même que dans certains pays de la région – l'Azerbaïdjan, la Bélarus, le Kazakhstan, le nombre d'adhérents a augmenté et que l'adhésion syndicale continue, quoique différemment dans toutes les organisations membres de la CGS, la tendance à la diminution globale n'a pas été arrêtée.

L'organisation de la JMTD donne une possibilité unique pour montrer encore une fois l'efficacité de l'activité des syndicats, leurs possibilités de défendre les droits et les intérêts des travailleurs, d'élever la confiance des travailleurs envers les syndicats et de donner une impulsion à la syndicalisation.

La Confédération générale des syndicats appelle ses organisations membres à consolider leurs efforts, à marquer largement la JMTD et à attirer à l'organisation de cette sixième journée le maximum possible des participants.

La CGS est sûre que les actions solidaires syndicales sont une stimulation importante pour le développement du mouvement syndical, pour l'augmentation de l'autorité des syndicats et de leurs rôle et influence dans la société.

Par ces actions, nous pouvons créer des garanties pour la mise en oeuvre du Programme du travail décent de l'OIT!

### ***Arménie: les syndicats et les employeurs signent un accord de coopération***

Le 10 septembre 2013, Edouard Toumasian, président de la Confédération des syndicats d'Arménie, et Gagik Makarian, président de l'Union nationale des employeurs, ont signé un accord de coopération qui permet aux deux parties de réaliser ensemble des initiatives visant le renforcement et le développement du dialogue social.

Il fut entendu entre les parties de discuter ensemble, avant leur adoption par les organes compétents, de tous les actes normatifs qui concernent les intérêts et les droits des travailleurs et de présenter leurs opinions et propositions.

L'accord sera valable jusqu'au premier octobre 2016.

### ***Bélarus: la FSB se prononce contre les changements dans le système de paiement des certificats de maladie***

La Fédération des syndicats de Bélarus a adopté le 29 août 2013

une déclaration par laquelle elle a exprimé son rejet du nouveau décret № 569 du gouvernement et a exigé encore une fois son abrogation.

Conformément à ce nouveau décret, le nombre des premiers jours de maladie, payés à 80% du salaire journalier, augmente de 6 à 12. A part cela, la période sur laquelle sont calculées ces allocations, augmente de 2 à 6 mois. Ces amendements détériorent gravement la situation des travailleurs dont la cotisation à la sécurité sociale est inférieure à 6 mois et diminuent sérieusement les allocations prénatales et de maternité.

Intervenant le 25 juillet à la réunion du Conseil national pour les questions de travail et sociales, Leonide Kozik, président de la FSB, a déclaré que ce décret contredisait la politique sociale d'Etat et lèsait les droits des travailleurs. Il a été adopté par le ministère du Travail sans consultation avec les partenaires sociaux, ce qui représente une grave violation de la Convention générale nationale et du Décret du Président de la République sur la consultation obligatoire avec les syndicats quand il s'agit des questions sociales et de travail.

### ***Géorgie: le congrès de l'USG***

L'Union des syndicats de la Géorgie a tenu son 12<sup>ème</sup> congrès du 20 au 21 septembre à Kobuleti.

Victor Karnyuchine, vice-président de la Confédération générale des syndicats, y a pris part.

Durant le premier jour du congrès, la centrale syndicale a organisé

deux séminaires avec la participation de délégations étrangères sur les thèmes suivants: "Négociations collectives dans le secteur industriel – dernières tendances, expérience et défis", "Droits des femmes en Géorgie – activité et perspectives du Comité des femmes de l'USG".

Intervenant au congrès, Irakliy Petriachvili, président de l'USG, a présenté le compte rendu de l'activité de la centrale durant la période écoulée dans les conditions politiques et socio-économiques compliquées. Il a parlé de changements dans le Code du travail, de l'application de la législation de travail, de conventions de l'OIT, de la Charte sociale européenne et d'autres documents internationaux.

Le 12 juin 2013, le parlement de la Géorgie a adopté des amendements au Code du travail pour l'améliorer. Dès le début, les organisations internationales et les partenaires sociaux, y compris les syndicats, ont été associés à l'élaboration du projet du nouveau Code. Mais après son adoption au parlement en première lecture, l'accent a été fait sur la discussion uniquement avec les employeurs, ce qui a provoqué l'apparition dans le Code des changements défavorables aux travailleurs.

Cependant, quand même, le nouveau Code améliore la situation des travailleurs. Les relations de travail et les obligations des employeurs ont été précisées, les contrats oraux et de courte durée interdits, la semaine du travail limitée à 40 heures.

En même temps, les syndicats sont préoccupés en voyant que le Code

du travail prévoit l'utilisation des contrats à durée déterminée, ce qui peut limiter le droit des travailleurs à l'association et aux négociations collectives. En plus, ces contrats se sont transformés en arme des employeurs contre les militants syndicaux. Plusieurs dirigeants syndicaux ont été licenciés sous prétexte que leurs contrats du travail avaient expiré. Conformément à la législation de travail en vigueur, le patron a tout le droit de ne pas expliquer la raison de son refus de prolonger le contrat. Le rapporteur en a cité plusieurs exemples.

Le congrès a adopté plusieurs résolutions, Irakliy Petriachvili a été élu président de l'USG.

### ***Géorgie: l'acte illégal doit être puni***

Trois ouvriers de l'usine de minerai de fer, qui se trouve dans le village Argveta et appartient au GTM Group, ont été licenciés pour leur participation à la fondation du syndicat. Grâce à une longue et consécutive activité du Syndicat des travailleurs des industries métallurgique, minière et chimique, une organisation syndicale de base a été fondée à cette entreprise le 25 juillet 2013. Parmi les 130 ouvriers qui sont dans cette usine, 45 y ont adhéré dès le début. La réunion constitutive du syndicat a élu le Comité syndical composé de 14 personnes, dont le président et le vice-président du Comité.

Le même jour le PDG de l'usine a licencié trois membres du Comité syndical et le 27 juillet, il a fait ve-

nir dans son bureau le président du syndicat, l'a insulté et a ordonné aux gardiens de l'usine de ne pas le laisser entrer dans l'usine dans l'avenir.

Devant cette violation flagrante de la législation et des normes internationales de travail, le Syndicat de branche a adressé des pétitions au Parquet et à la police. Une lettre de protestation a été adressée au gouvernement de la Géorgie. Le Syndicat est en train de préparer des actions de protestation.

### ***Kazakhstan: la nouvelle loi sur les syndicats***

La réunion de la Commission tripartite nationale pour le dialogue social, tenue le 19 septembre à Ekibastuz, a discuté du projet de la nouvelle loi "Les syndicats de la République du Kazakhstan". Abdelgazi Kusaïnov, président de la Fédération des syndicats de la RK (FSRK), et Tamara Duseïnova, ministre du Travail et de la Protection sociale de la population, y ont pris part.

Le président de la FSRK a informé les participants que la nouvelle loi prévoyait des mécanismes de coopération entre les ouvriers et les employeurs, une politique de l'activité syndicale basée sur le dialogue social entre les syndicats, les organisations patronales et les pouvoirs d'Etat.

Les participants à la réunion ont pris la décision de soutenir le projet de la loi qui garantit la protection des droits de travail et sociaux des travailleurs.

### ***Kirghizistan: l'activité de l'inspection du travail syndical donne des résultats***

Les inspecteurs techniques des syndicats ont examiné, durant le premier semestre 2013, 469 plaintes et demandes écrites.

Selon la Fédération des syndicats du Kirghizistan, on a reçu durant cette période 401 demandes de la part des citoyens et 68 demandes de la part des entreprises. Les inspecteurs ont examiné toutes les plaintes et les demandes et ont donné des réponses écrites. Dans 210 cas, les demandeurs ont été dédommagés pour la somme totale de 35 millions de soms (714000 dollars).

Les inspecteurs syndicaux ont pris part à 219 audiences.

### ***Moldova: les syndicats sont inquiétés par les conditions indécentes du travail***

Au dire de George Burbula, chef de l'Inspection du travail de la Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM), le nombre des salariés qui travaillent dans les conditions indécentes a augmenté en 2012 de 4% par rapport à l'année 2011.

Selon les statistiques officielles, cet indice avait atteint 8% du nombre total des salariés (49000), cependant en réalité le nombre des salariés travaillant dans les conditions qui ne correspondent pas aux normes sanitaires et hygiéniques est de 25–28%.

Selon Oleg Budza, président de la CNSM, les syndicats feront tout le

nécessaire pour changer cette donne. Les employeurs doivent comprendre que la santé et la sécurité des citoyens est une priorité absolue.

### ***Moldova: les syndicats contre le licenciement arbitraire***

Conformément aux données du Département juridique de la CNSM, plus de 300 salariés de Moldova ont été rétablis dans leurs fonctions sur la demande des syndicats en 2013.

La centrale syndicale reçoit beaucoup de plaintes et de demandes, cependant, pour la raison que certains demandeurs ne sont pas membres des syndicats et parfois même travaillent sans contract écrit, il n'est pas du tout facile de résoudre le problème.

Pour cette raison la CNSM a pris la décision d'augmenter le nombre des centres d'aide juridique aux travailleurs sur tout le territoire du pays.

### ***Moldova: une nouvelle motivation à la syndicalisation***

Dorénavant, à partir de cet automne, les membres des syndicats peuvent être observés au Centre médical constatif de la centrale syndicale. Le Centre dispense des soins non seulement aux membres des syndicats, mais aussi à leurs familles. Les prix des consultations et des diagnostics dans ce Centre est de 25% moins élevés que les prix établis par l'Etat.

Les syndicalistes peuvent s'inscrire chez le médecin dans toutes les

sections de la CNSM. Après avoir posé le diagnostic, les malades, s'il est nécessaire, reçoivent des titres d'hospitalisation.

Le Centre médical consultatif a été inauguré en octobre 2013, plus de 1500 personnes ont déjà pu profiter de ses services.

### ***Russie: le Comité Exécutif de la FNPR discute de la réforme du système de pension***

Le CE de la FNPR a discuté à sa réunion, tenue le 24 juillet 2013 à Moscou, de la réalisation de la Stratégie du développement du système de retraite jusqu'à 2030, proposé par le gouvernement et adopté en décembre 2012.

Au dire de David Krichtal, vice-président de la centrale syndicale, si cette Stratégie est réalisée les espoirs des retraités à l'amélioration de leur situation et des travailleurs, à ce que le nouveau système sera juste et stable, ne seront pas accomplis.

Intervenant à la réunion, Andrey Isaev, premier vice-président de la FNPR, président du Comité pour les questions du travail, de la politique sociale et des vétérans de la Douma, a souligné que lors de la discussion de la Stratégie au parlement, plusieurs propositions et amendements ont été faits afin de ne pas aggraver la situation des retraités qui continuent à travailler et de maintenir les privilèges aux certaines catégories des travailleurs de la fonction publique.

Mikhaïl Chmakov, président de la centrale, a souligné à la réunion

que l'assurance retraite dépendait de plusieurs facteurs, qu'il ne devait y avoir ni gagnants, ni perdans avec les changements prévus. Il n'est pas exclu que le document adopté ait besoin de plusieurs suppléments.

### ***Russie: la FNPR tient son Conseil général***

Le Conseil général de la FNPR a discuté à sa réunion de 18 septembre de complications qui sont intervenues lors de la discussion par les représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement, du projet de la Convention générale nationale pour les années 2014–2016.

Prenant en considération qu'à l'étape préparatoire les parties n'ont pas pu résoudre leurs divergences, la FNPR a fait une déclaration contre l'atteinte aux droits et libertés des citoyens.

Nina Kouzmina, vice-présidente de la FNPR, a souligné que les divergences principales concernaient la politique économique, la rémunération, le niveau de vie de la population, les problèmes du développement socio-économique des régions de Russie, y compris du Grand Nord, les tentatives du gouvernement d'inclure dans le SMIG toutes sortes de compensations, d'établir des normes sociales de consommation de l'électricité, et puis de l'eau et du chauffage, ce qui va détériorer encore la situation des habitants de la Russie.

Intervenant à la réunion, Mikhaïl Chmakov a souligné qu'il n'y a que des syndicats forts qui peuvent imposer leurs revendications face au

patronat et au gouvernement. Pour répondre aux défis du temps, il est nécessaire d'apporter des amendements aux Statuts de la centrale qui pourraient renforcer l'organisation. La situation socio-économique et politique, qui change radicalement, exige des réponses adéquates de syndicats aux défis du temps. Il est nécessaire de renforcer le rôle des syndicats dans la société. Cependant, les résolutions du VII congrès de la FNPR sur le renforcement de la centrale, de sa politique des cadres, des finances et de l'information étaient restées la lettre morte. La baisse de la syndicalisation dans plusieurs organisations régionales est un problème sérieux.

Face à ces problèmes et afin d'apporter des amendements aux Statuts de la centrale syndicale, le Conseil général de la FNPR a pris la décision de convoquer son VIII congrès (extraordinaire) le 29 octobre 2013 à Saint-Petersbourg.

### ***Ukraine: une rencontre entre le leader syndical et le ministre***

Une rencontre entre le président de la Fédération des syndicats d'Ukraine Youri Koulik et Nataliya Korolevskaya, la ministre de la Politique sociale, a eu lieu le 5 juillet 2013.

Les interlocuteurs ont discuté du développement du dialogue social, des perspectives de la signature d'une nouvelle Convention générale nationale.

Le leader syndical a attiré l'attention de la ministre sur le nombre grandissant de plaintes concernant les

retards dans les subventions de la Trésorerie nationale aux besoins sociaux, sur les arriérés de salaires dans plusieurs entreprises d'Etat. Au dire de Koulik, toutes les parties du dialogue social doivent faire un effort pour régler d'urgence ce problème.

### ***Ukraine: la FSU est préoccupée par la baisse du prestige du travail***

Conformément à la décision du Présidium de la FSU, une réunion du Groupe de travail pour l'élaboration de la conception d'élévation du prestige du travail, a eu lieu à Kiev le 13 août 2013.

Au dire de Youri Koulik, l'élévation du prestige du travail, des professions ouvrières, d'un travail consciencieux de haute qualification, est aujourd'hui une nécessité extrême. Il est clair que dans l'élaboration de cette conception, il faut utiliser l'expérience internationale. La centrale syndicale se propose de s'adresser à l'OIT, à la Confédération générale des syndicats et à la FNPR pour faire mettre à sa disposition des matériaux nécessaires, concernant le travail décent.

### ***Le Conseil des industries forestières de la CEI approuve la proposition syndicale***

Victor Karnyichine, président de la Fédération des syndicats des travailleurs de la forêt de la CEI, organisation membre de la CGS, est intervenu à la réunion du Conseil intergouvernemental des industries forestières de la CEI, tenue en

Bélarus du 21 au 23 août 2013. Il a informé les participants du projet de la Convention collective générale cadre entre les travailleurs et les employeurs des industries forestières de la CEI.

Ce document a été étudié par les départements compétants de la Confédération générale des syndicats, discuté au Conseil central de la Fédération (Tchernigov, le 16 mai 2013) et présenté au Secrétariat du Conseil intergouvernemental des industries forestières de la CEI.

Le Conseil intergouvernemental a approuvé ce document et l'a recommandé en tant que convention collective-cadre pour toutes les entreprises de la branche de la CEI.

### ***Les syndicats des travailleurs de la construction son inquiétés par la situation dans la sécurité du travail***

La Confédération internationale des syndicats des travailleurs de la construction, conjointement avec l'Union patronale des travailleurs de la construction et avec l'aide des savants, a organisé le 4 juillet un séminaire "La sécurité du travail dans la construction et l'introduction dans la pratique de la construction des théories de la gestion des risques".

Les participants au séminaire ont souligné que le départ de l'Etat de la gestion de la sécurité du travail, le dédain envers l'expérience acquise et les défauts de la formation professionnelle actuelle, empêchaient de créer un système efficace de la sécurité du travail.

Les participants ont pris la décision de continuer à étudier ce problème et d'élaborer des propositions concrètes visant à renforcer le rôle des syndicats dans ce domaine.

### ***L'UIS des travailleurs de la défense tient son congrès***

L'Union internationale des syndicats des travailleurs de la défense a tenu son XVème congrès le 25 juillet 2013 à Bakou.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, plusieurs unions internationales des syndicats de branche ont adressé leurs messages de salutation au congrès.

Les participants au congrès ont entendu le rapport d'activité pour la période du juin 2012 au mai 2013, l'information sur la situation dans l'industrie de la défense, ont élu les organes dirigeants.

La CGS a préparé pour les congressistes un document d'information "La situation socio-économique dans les pays membres de la CEI et le rôle des syndicats".

La résolution adoptée au congrès dresse le bilan de l'activité de l'UIS et détermine les tâches pour l'avenir.

### ***Les syndicats discutent de la situation dans les industries pétrolière et gazière***

Le Conseil de la Confédération internationale des syndicats des travailleurs des industries pétrolière et



gazière, tenu le 23 juillet 2013 à Kiev, a discuté de la situation socio-économique des travailleurs de la branche et des tâches des syndicats.

La résolution adoptée au Conseil recommande aux organisations membres:

- d’organiser un contrôle régulier de la situation économique dans le complexe pétrolier et gazier de la CEI et de ne pas permettre l’aggravation de la situation des travailleurs de la branche;
- de contribuer à l’insertion des principes du travail décent et du dialogue social dans les programmes d’activité des syndicats, ainsi que dans les conventions collectives de branche.

### ***Les travailleurs de la santé discutent du dialogue social***

La Confédération internationale des syndicats des travailleurs de la santé a tenu en août à Astana (Kazakhstan) la réunion de son Comité exécutif.

Les participants à la réunion du CE ont discuté du rôle du dialogue social dans la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs de la branche dans les conditions de la réforme de la santé publique dans la Communauté, de l’activité des syndicats dans le développement du dialogue social au niveau régional.

Le Comité exécutif s’est adressé aux centrales syndicales nationales en leur demandant de soutenir les propositions de la Confédération et de tourner l’attention de gouvernements vers la situation tendue dans la branche, avec son très bas niveau

de financement et une faible protection sociale de ses travailleurs.

### ***Les syndicats des travailleurs du complexe agroindustriel discutent de la situation dans leur branche***

La réunion du Conseil consultatif de l’Union internationale des syndicats du complexe agroindustriel a eu lieu à Douchanbe du 27 au 29 août. Les syndicats de branche d’Azerbaïdjan, de Bélarus, du Kazakhstan, de Russie et de Tadjikistan y ont pris part.

Les participants à la réunion ont discuté de la situation économique dans le monde et de l’état des choses dans la branche, de l’activité des syndicats dans la défense des droits socio-économiques des travailleurs et de la réalisation des Orientations principales de l’Union jusqu’à l’an 2017.

Intervenant à la réunion, Natalya Agapova, présidente de l’UIS, a parlé de la situation socio-économique dans les pays de la CEI, de l’emploi, des changements au niveau des relations du travail dans le complexe agroindustriel, de la rémunération dans la branche. Une attention particulière a été prêtée au dialogue social et aux tâches actuelles des syndicats.

Les membres du Conseil consultatif ont parlé de la situation dans la branche dans leurs pays respectifs, de la mise en oeuvre des tâches posées par la conférence statutaire de l’UIS et par le dernier congrès de la CGS.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)